MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instit. et PE du Lot

CAPD
483

RÉSULTATS — du 01/12/2022 à 08h00 — au 08/12/2022 à 17h00

A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	746
B. Nombre de votants	B =	472
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	6
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	466

Y a-t-il eu carence de candidatures? ☐ Oui ☑ Non

Nombre de listes présentées : 5

Nombre de sièges à pourvoir P = 5

Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = \frac{466}{5} =$ 93,20

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	30	0					0
SE-Unsa Votre allié du quotidien	SE-UNSA	181	1	1° - 90,50				2
CAPD des PE et des INSTITUTEURS du LOT	CGT Educ'action	38	0					0
Sgen-CFDT Agir pour tous	Sgen-CFDT	79	0		2° - 79,00			1
SNUipp-FSU du LOT	FSU	138	1			3° - 69,00		2

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote

NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MAGE Laurent	Président	
CAVERDET Christine	Delegué de liste SE-UNSA	
SOMPAYRAC Céline	Délégué de liste	
RUFAS Frédérique	Secrétaire	

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

© VOXALY 2022

Élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire unique compétente à l'égard des professeurs des écoles et des instituteurs du département du Lot

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le vendredi 9 décembre 2022, à 00 heures 24..., au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Frédérique RUFAS, Directrice DPE

Délégués des listes :

1. Messieurs Régis LALLOUETTE et Christian ROBERT, délégués titulaire et suppléant de la liste FO
2. Mesdames Nathalie PEGUILLET et Christine LAVERDET, déléguées titulaire et suppléant de la liste SE UNSA
3. Madame Fiona FERRER et Monsieur Guillaume GIMENEZ, délégués titulaire et suppléant de la liste CGT
4. Mesdames Hélène RAYNAL et Marie TISSIDRE, déléguées titulaire et suppléant de la liste SGEN CFDT
5. Monsieur Benoît DEBALS et Madame Céline SOMPAYRAC, délégués titulaire et suppléant de la liste SNUIPP FSU

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	**746**
Nombre des votants :	**472**
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	**6**
Nombre de suffrages valablement exprimés :	**466**
Nombre de sièges à attribuer :	**5**

Listes en présence

Listes en présence	FO	UNSA	CGT	SGEN CFDT	FSU
Nombre de voix	**30**	**181**	**38**	**79**	**138**

LM

CB PL

AR

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = 93,2

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
FO	0
UNSA	1
CGT	0
SGEN CFDT	0
FSU	1

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE **(A)** sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir **(B)** répartis selon la règle du QE = 2/5

Nombre de sièges restant à pourvoir **(B) – (A)** = 3

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n°___3___

Listes en présence	Plus forte moyenne
FO	30
UNSA	90,5
CGT	38
SGEN CFDT	79
FSU	69

La liste .....UNSA..... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_3_____.

Attribution du siège n°__4____

Listes en présence	Plus forte moyenne
FO	30
UNSA	60,3
CGT	38
SGEN CFDT	79

LM FR CL

FSU	69

La liste .....SGEN CFDT..... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_____4___.

Attribution du siège n°__5____

Listes en présence	Plus forte moyenne
FO	30
UNSA	60,3
CGT	38
SGEN CFDT	39,5
FSU	69

La liste ...FSU..... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_____5___.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
FO	0
UNSA	2
CGT	0
SGEN CFDT	1
FSU	2

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Christine LAVERDET SE UNSA
	Elodie CHABASSIER SE UNSA
	Céline SOMPAYRAC FSU
	Benoit DEBALS FSU
	Laurelenn MARI SGEN CFDT

LM

CL

FM

Suppléants	Laurent SERRALLONGA SE UNSA
	Marion LAFAGE SE UNSA
	Marianne CASSIGNOL GANGLOFF FSU
	Sylvain BOYER FSU
	Marie TISSIDRE SGEN CFDT

E. Observations

Observations portées au titre de la FSU jointes –

F. Emargements

Le président Laurent MACH	
La secrétaire Frédérique RUFAS	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
Céline SOMPAYRAC SNUIPP FSU	
Christine LAVERDET SE UNSA	

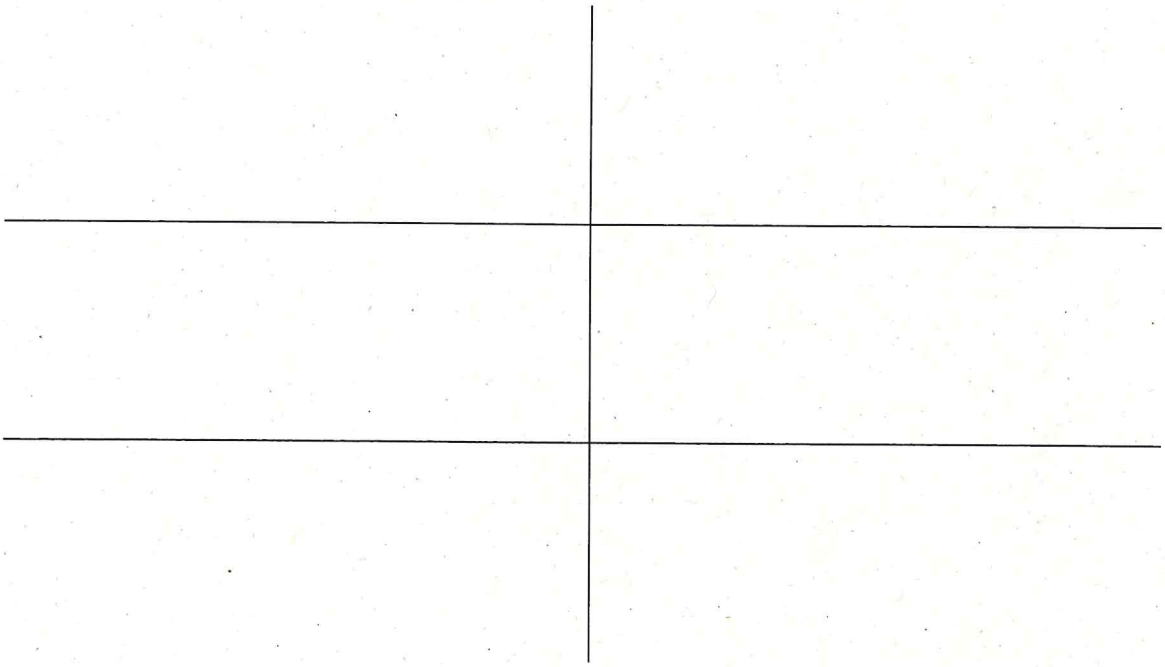

ELEMENTS SNUipp FSU PORTES AU PV de la CAPD du Lot

En amont des opérations de vote :

- La distribution des notices de vote a pu se faire dans certains EPLE sans remise contre signature ; il en est de même lorsque les notices ont été adressées par La Poste, avec des écarts de pratiques relevées suivant les émetteurs de ces courriers : courrier à domicile, EPLE tête de Pial, EPLE de rattachement, et notice mise à disposition à distance du lieu d'exercice.
- Certains EPLE n'ont jamais reçu les notices de vote, tout comme certaines catégories de collègues, exclu.es a priori de l'envoi de ces notices : remplaçants, AESH, personnels précaires en général. L'ensemble de ces collègues a dû s'en remettre à la procédure de réassort.
- Difficultés prolongées à établir et compléter les listes électorales, sans assurance au final que ces listes soient totalement fiables.

Durant la campagne électronique :

- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- certaines organisations ont eu la possibilité de poster deux voire trois envois de messages électroniques durant la période de campagne électronique.
- Communication institutionnelle insuffisante vis à vis de l'ensemble des électrices et électeurs pour informer sur la tenue du vote et ses modalités ;
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- envoi d'un nombre excessif de mails sur les boîtes des écoles, dont beaucoup ne concernaient même pas les directeurs et directrice, qui a brouillé les messages sur le processus électoral

Durant le vote :

- la liste des kiosques de vote mis en place dans certains sites ne couvrait pas la totalité des EPLE de l'académie, privant potentiellement de possibilité de vote des électeurs présents sur site.
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- des perturbations de l'accès à la solution de vote ont été relevées à plusieurs reprises durant la période de vote
- problèmes récurrents de réassorts qui ne marchent pas (temps de latence, code reçu refusé nécessitant un 2ème réassort), ou dont les envois sont bloqués par les FAI recepteurs, car considérés comme spam
- des difficultés, voire impossibilité d'accès aux messageries professionnelles, notamment pour les collègues ayant déjà disposé d'une telle adresse, ou en disposant dans le Supérieur.